



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 AVRIL 2016

Création d'emplois saisonniers :

Le conseil décide de créer 4 emplois saisonniers d'une durée de 2 semaines chacun pour les mois de juillet et août pour l'entretien des espaces publics communaux.

Création d'un poste permanent à temps non complet :

Suite au transfert des agents communaux des communes d'Orchaïse et de Molineuf dans les effectifs de la commune nouvelle, le conseil décide de fusionner les contrats d'un agent qui était employé sur les 2 communes et crée le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à raison de 19 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} mai.

Mise à disposition d'une salle communale pour le déjeuner des facteurs :

Le conseil accepte la mise à disposition de la salle des anciens de la mairie de Valencisse pour accueillir les facteurs lors de leur pause méridienne, approuve le projet de convention de mise à disposition de locaux communaux définissant les modalités organisationnelles et financières de cette occupation et autorise le Maire à signer ladite convention.

Nouvelle dénomination de la rue Creuse de Molineuf :

Suite à la création de la commune nouvelle de Valencisse, les services de La Poste ont identifié une voie homonyme dans les deux communes historiques : la "rue Creuse". Considérant que l'adresse est une donnée essentielle d'identification pour les citoyens, les administrations et pour tous les acteurs économiques permettant d'assurer la qualité de la distribution du courrier, la livraison ou l'accès aux services de secours, il est de fait que mentionner le nom de la commune déléguée dans l'adresse postale est insuffisant. En conséquence, la solution pour les doublons existants est de rebaptiser les rues dont les noms sont identiques. Après concertation avec les habitants de la "rue Creuse" de Molineuf où leur ont été proposés plusieurs noms de remplacement, et après avis du conseil communal délégué de Molineuf, le conseil décide de débaptiser la « rue Creuse » de Molineuf et de lui donner comme nouvelle dénomination « rue de Vienne » en rapport avec la situation géographique du quartier au cadastre.

Convention avec la radio Plus FM :

Le conseil décide de reconduire à compter du 1^{er} mai la convention avec la radio Plus FM pour la diffusion sur les ondes et la mise en ligne sur le site internet de la radio des informations municipales et des communiqués des associations communales ainsi qu'un lien vers les sites internet des deux communes déléguées.

Avis sur une demande de dérogation à la règle du repos dominical des salariés :

Le conseil émet un avis favorable à une demande de dérogation au repos dominical pour une enquête de comportement des automobilistes qui sera effectuée sur la commune déléguée de

Molineuf le dimanche 17 avril 2016 de 11 h 15 à 11 h 45 par 2 salariés volontaires et réaffirme sa volonté d'un maintien du principe du repos dominical.

Délégués du conseil au COS et au CNAS :

Le conseil désigne Mmes BOUCARD Isabelle (titulaire) et GAUTIER Chloé (suppléante) en qualité de déléguées au Comité des Œuvres Sociales du personnel communal et M. MANDARD André en qualité de délégué au Centre National d'Action Sociale, organismes auxquels la commune adhère.

Vote des subventions aux associations :

Le conseil vote les subventions aux associations dans la limite du montant inscrit au budget. La liste est affichée dans chaque mairie.

Travaux de voirie :

Le conseil décide de retenir l'entreprise COLAS à La Chaussée Saint-Victor (41) pour les travaux de réfection de la voirie chemin de Champigny à Molineuf et dit que les crédits afférents ont été inscrits au budget.

Valencisse, le 11 avril 2016

Le Maire,



Jean-Yves GUELLIER